

Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 21 du Conseil général du jeudi 27 février 2025

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 20h45 / Lieu : Corserey

Personnes présentes

Président : M. Pierre Alain Scherly
Pour le Conseil général : 27 Conseiller·ère·s généraux·ales
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Philippe Jolliet et Lionel Schouwey

Personnes excusées

Pour le Conseil général : Mme Claudine Perroud
MM. André Chollet et Simon Zürcher

Secrétaire au procès-verbal : Mme Rosalie Broye

Il est 19h30, M. le Président, Pierre Alain Scherly, ouvre la séance.

Madame la vice-Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale adjointe,
Monsieur le Membre de la presse, Patrick Chuard, journaliste auprès du quotidien La Liberté,

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Rosalie Broye, Secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre Règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseiller·ère·s qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle le 14 février 2025. Je donne la parole à la Secrétaire communale adjointe pour l'appel nominal.

Mme Rosalie Broye procède à l'appel nominal.

M. le Président reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 27.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
2. Informations du Bureau
3. Plan financier 2025-2029
4. Vote sur le crédit d'étude pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel
5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain en zone à bâtir à la Route de Prez, parcelle n° 232 RF Prez, secteur Corserey
6. Informations du Conseil communal
7. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

M. le Président demande à toutes les personnes intervenant durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à la Secrétaire communale adjointe afin de faciliter la prise du procès-verbal.

M. le Président précise que la séance sera suivie d'un apéritif et que tout le monde y est cordialement convié.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu.

M. le Président précise qu'une correction a été apportée à la page 9 concernant l'intervention attribuée à M. Yannick Julmy, qui était en réalité celle de M. Yannick Ducommun. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec la correction apportée.

2. Informations du Bureau

M. le Président : le Bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance en date du 28 janvier 2025 afin de préparer cette séance.

En préambule de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024, la remise du label « Cité de l'énergie » a eu lieu. J'ai été quelque peu surpris par le faible nombre de personnes présentes, bien que des discussions internes aient eu lieu à ce sujet. Faire partie d'une Cité de l'énergie est un privilège, et il me semble légitime d'attendre une certaine représentativité des membres du Conseil général lors d'un tel événement.

Le Bureau a transmis au Conseil communal la proposition concernant la demande de reclassement de la route de contournement de Prez-vers-Noréaz. La lettre a été envoyée le 21 janvier 2025 à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), nous sommes désormais dans l'attente de leur prise de position et de leur réponse.

La majorité des membres du Bureau ont pris part aux différentes séances d'information du Conseil communal concernant le projet du complexe scolaire, sportif et culturel. Je tiens à remercier le Conseil communal d'avoir informé la population sur les enjeux de ce projet, primordiaux dans le cadre de la nouvelle restructuration du cercle scolaire. La centralisation sur la zone d'intérêt général (ZIG), située dans le village de Prez-vers-Noréaz, permettra de réduire les temps et les coûts de transport, tout en améliorant la sécurité routière.

L'adaptation du projet en deux phases permettra d'optimiser le nombre de classes nécessaires, dans un premier temps, sans devoir recourir à la location de containers. Elle permettra également de centraliser les activités de l'accueil extrascolaire (AES) et d'intégrer les salles de gymnastique. Les futures infrastructures bénéficieront également aux sociétés locales, tant pour les activités culturelles que pour l'utilisation des installations mises à disposition.

Tout projet communal d'envergure suscite inévitablement des questions et des demandes d'éclaircissements. L'environnement économique actuel, marqué par des taux d'intérêt favorables, nous offre l'opportunité d'adapter les infrastructures scolaires aux exigences contemporaines, pour le bien-être des élèves, des parents, ainsi que du personnel enseignant et des partenaires.

La vente de certains biens immobiliers de la commune permettra de réduire le coût global du projet, avec un impact positif sur les futures contributions fiscales.

Le Bureau a appris avec regret que la séance de mars 2025 avait été annulée, faute de contenu, alors même que des sujets importants concernant l'organisation générale de la commune sont

à venir. Parmi eux : les thèmes liés à l'AES, aux transports scolaires, ainsi qu'au règlement et au concept financier découlant de la fin de la collaboration du cercle scolaire avec Ponthaux. Nous espérons que ces éléments seront prochainement disponibles afin de préparer efficacement notre prochaine assemblée du mois de mai 2025, et d'entamer sereinement la rentrée scolaire à venir.

Je terminerai par cette réflexion :

« Dans l'immobilier, chaque pierre posée est le courage de transformer un rêve en réalité. Osons bâtir, osons concrétiser – ce projet est le fondement d'un avenir solide. »

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. Plan financier 2025-2029

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ce n'était pas une volonté du Conseil communal de présenter un plan financier ce soir, mais une demande du Bureau. Nous avons déjà présenté un plan financier en décembre 2024 et prévoyons de toute manière de le représenter lors de la séance relative aux comptes 2024. Les éléments principaux restant inchangés, je me baserai uniquement sur les nouveaux points.

Depuis décembre 2024, nous avons reçu des données plus précises concernant les sorties de trésorerie pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel, de l'architecte et du bureau Tekhne. Celles-ci sont présentées dans le tableau (cf. le document « Plan financier 2025-2029 » soumis à l'ordre du jour de la séance du 27 février 2025) par les lignes bleues :

- 2025 : CHF 995'000.-- ;
- 2026 : CHF 1'746'000.-- ;
- 2027 : CHF 6'700'000.-- ;
- 2028 : CHF 6'700'000.-- ;
- 2029 : CHF 774'000.-- ; le solde à payer.

Ces nouvelles données ont permis d'affiner le plan financier.

La deuxième nouveauté concerne les adaptations des économies de chauffage et d'amortissements liées à l'ancienne école de Prez-vers-Noréaz. Étant donné que cette école ne sera pas rénovée dans un premier temps, il n'y aura pas d'économies de chauffage dans l'immédiat, mais l'impact reste limité.

En ce qui concerne les transports, nous avons affiné les économies estimées et évaluons ce qui est réalisable à CHF 100'000.-- grâce à la concentration des activités scolaires sur un seul site.

Le timing de l'acquisition du terrain de M. Jacques Berger étant incertain, il ne figure pas dans le plan financier actuel. Toutefois, il pourrait être intégré dans celui de mai 2025. L'achat du terrain, sur lequel se trouve une partie du parking actuel de l'école de Prez-vers-Noréaz, est estimé à environ CHF 700'000.--.

Le taux d'intérêt a été adapté à 1.2 %, correspondant aux conditions bancaires actuelles. Il n'est cependant pas exclu que les taux baissent au cours de l'année 2025, et nous pourrions alors bénéficier d'un taux à 1 %, voire légèrement inférieur.

Plusieurs ventes sont prévues dans le cadre de l'équilibre financier du projet :

- La Carrée communale de Corserey, dont la délégation de compétence a été acceptée en octobre 2024. Ce bâtiment a déjà été vendu pour CHF 790'000.--.
- Un terrain à l'entrée du village de Corserey, qui fera l'objet d'une discussion ce soir.
- La salle communale de Prez-vers-Noréaz, qui serait mise en vente en 2029.
- L'ancienne école de Noréaz, celle du bas, qui serait également mise en vente dès 2029.

Cela n'était pas très clair pour la population et certain·e·s Conseiller·ère·s généraux·ales mais aucune autre vente n'est prévue en dehors de ces objets.

Le plan financier intègre une hypothèse d'augmentation des impôts, à 86 centimes, puis éventuellement à 88 centimes, couplée à une augmentation de la contribution immobilière à 2 ‰. Cette hypothèse est basée sur les informations financières actuelles. Toutefois, si les résultats sont meilleurs que la perte annoncée aux budgets 2024 et 2025, cette hausse sera réévaluée. Nous aurons une vision plus précise en mai 2025.

Les amortissements sont linéarisés, c'est-à-dire qu'ils sont comptabilisés dès qu'une dépense est engagée, afin d'avoir un effet lissé dans le temps. Nous ne savons pas toujours quand ils prennent fin, raison pour laquelle nous avons procédé ainsi. La majeure partie de l'amortissement débutera lorsque la dernière pierre du projet sera posée. Ces amortissements devront être assumés sur une durée de 33 ans, ce qui aura un impact sur les finances communales.

Un taux d'imposition de 86 centimes est comparable à celui de communes similaires, comme celle de La Brillaz. La contribution immobilière à 2 ‰ correspond à la médiane des communes du district de la Sarine et se rapproche de la moyenne pondérée cantonale. Ce taux était également celui pratiqué à Noréaz avant la fusion, ce qui confirme sa pertinence.

M. le Président le remercie et précise que comme mentionné à l'art. 4 du Règlement du Conseil général (RCG), les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte du plan financier. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

4. Vote sur le crédit d'étude pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. David Bonny prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

À la suite des divers échanges que nous avons eus au cours des trois dernières années, et pour répondre à la volonté du Conseil général de proposer un projet de complexe scolaire, sportif et culturel, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter aujourd'hui un crédit d'étude pour la réalisation de ce futur complexe. Ce projet fait partie des priorités de la commune.

Les récentes séances d'information organisées par le Conseil communal – le mardi 18 février 2025 à Corserey, le mercredi 19 février 2025 à Prez-vers-Noréaz et le jeudi 20 février 2025 à Noréaz – ont rencontré un grand succès. Ces rencontres ont permis à de nombreux·es participant·e·s d'obtenir des éclaircissements sur le projet. Bien que ces séances étaient facultatives, elles ont offert un espace de transparence où la population a pu suivre l'évolution de ce projet, poser des questions et exprimer ses préoccupations.

Lors de ces séances, le Conseil communal a abordé plusieurs points clés :

- La problématique des transports scolaires, avec des exemples concrets de trajets longs et compliqués pour nos élèves.
- L'état des infrastructures scolaires actuelles, incluant l'AES et les bâtiments communaux.
- Les démarches ayant conduit au projet actuel, depuis l'élaboration des idées jusqu'au concours d'architecture, en passant par la présentation du projet final.
- La prise en compte de la situation géographique du projet, notamment l'aménagement du territoire et les ZIG de la commune.
- Le financement et le planning prévisionnel du projet.

Toutes ces informations étaient essentielles pour permettre à la population de se rendre compte que l'école d'aujourd'hui n'est plus celle que nous avons connue. Il est évident que l'ampleur du projet suscite des questions et des préoccupations auxquelles nous avons pu répondre. Ces séances ont permis de dissiper les malentendus et de clarifier certains aspects, notamment la question du financement et des ventes prévues.

Pour illustration, à la fin de l'une des séances, un citoyen est venu me remercier d'avoir éclairci un malentendu : il avait entendu dire que l'église de Noréaz serait vendue, ce qui n'avait jamais été évoqué. Ce genre de rumeurs, malheureusement, peut prendre de l'ampleur, mais nous avons veillé à répondre clairement et à apporter des preuves.

Il est à regretter que le bureau d'architecture, à l'origine du concours, nous ait communiqué un montant inférieur à celui que nous aurions pu attendre. Cependant, des explications ont été fournies, et il est important de continuer à avancer. Le projet se divise en deux phases, la première permettant la réalisation des deux tiers du complexe. La deuxième phase suivra dès que les finances communales le permettront, mais il est trop tôt pour en prévoir la date exacte.

Nos efforts visent aussi à faciliter enfin la vie des familles de la commune. En effet, qui souhaiterait s'installer dans notre commune avec deux ou trois enfants, sachant que les

transports scolaires et les horaires sont actuellement incompatibles et dispersés ? Cela entraîne des va-et-vient incessants vers l'AES ou les salles de sport par exemple, ce qui décourage l'installation de nouvelles familles. Cela nuit à l'attractivité de notre commune, mais aussi à notre base fiscale, car nous perdons des habitant·e·s qui ne s'installent pas à Prez mais qui paieront des impôts au profit de l'agglomération de Fribourg par exemple.

Je tiens également à souligner que le Conseil général a toujours été informé de la situation avec une transparence sans égale dans le district, voire dans le canton. Vous avez été impliqué·e·s à chaque étape, et vous avez pu faire part de vos remarques lors des séances de Conseil général. Jamais une voix discordante n'est venue perturber l'unité du Conseil général derrière ce projet, et nous vous en remercions vivement. Et ça sera encore le cas puisque le Conseil général est présent dans la Commission de bâtisse avec MM. Claude Friderici et Pierre-Alain Egger.

Nous ne sommes pas les seul·e·s dans cette situation. Prenons l'exemple de notre commune voisine, la commune de Grolley-Ponthaux, qui, trois semaines après sa fusion, a voté un projet d'étude pour la construction d'une nouvelle école et d'une salle polyvalente, en réponse à des enjeux démographiques évidents, les mêmes que les nôtres d'ailleurs. Ce projet, soutenu à l'unanimité par leur Conseil général, 42 voix sur 42, est estimé à CHF 20 millions TTC. Ce genre d'initiative nous rappelle l'urgence de la situation.

Il n'est pas inutile de signaler que nos infrastructures scolaires actuelles sont saturées. Un container a été installé à Corserey pour pallier temporairement cette situation. Cette année, grâce à la flexibilité de chacun·e, nous avons pu maintenir l'espace de la ludothèque à Prez-vers-Noréaz, mais cette solution ne pourra pas durer à moyen terme. Si la situation continue de se dégrader, nous serons contraint·e·s d'utiliser des espaces non prévus à cet effet, comme la salle communale de Corserey pour aménager deux salles de classe. C'est une option que nous avons évitée jusqu'à présent afin de préserver un espace de vie communal. Mais à terme, si la situation devient intenable ou si nous n'avons pas de nouvelles infrastructures, nous devrons nous y résoudre. La dernière option serait la salle communale de Noréaz, qui serait occupée par une salle de classe.

La construction d'un nouveau complexe scolaire n'est donc pas simplement une nécessité, mais une urgence. Il suffit de comparer nos infrastructures avec celles des communes voisines que nous avons visitées. Nos bâtiments ont en moyenne plus de 60 ans et il est grand temps de rattraper le retard accumulé et de moderniser nos infrastructures.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler l'incendie du 4 décembre 2023 à l'école d'en bas de Noréaz. L'incendie dans cet ancien bâtiment a failli se transformer en une véritable tragédie. Heureusement, nous avons échappé au pire et les nouvelles constructions présenteront toutes les garanties en termes de sécurité.

Le projet d'infrastructures que nous vous présentons aujourd'hui est un enjeu majeur pour l'avenir de notre commune. Il répondra aux besoins de nos enfants, de nos familles, des associations sportives et culturelles, et plus largement de l'ensemble des habitant·e·s de notre commune. Ce nouveau complexe sera bien plus qu'un simple bâtiment ; il deviendra un lieu de vie central, accessible à tous·tes, et offrira une réponse à nos défis actuels en matière d'éducation, de démographie et d'infrastructures. Il facilitera également la gestion des

transports scolaires et centralisera les services, tout en offrant un espace adapté aux activités sportives, culturelles et éducatives.

Les sportif·ve·s pourront enfin organiser des compétitions officielles, et des événements culturels et sociaux trouveront un cadre digne de ce nom pour leur déroulement.

Nous sommes prêt·e·s à avancer, et nous comptons sur votre large soutien pour mener à bien ce projet vital pour notre commune.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

J'aimerais aborder quatre points relatifs aux aspects financiers.

Tout d'abord, par rapport à ce montant de CHF 1.95 million, il est mentionné que la commune aura recours à un emprunt. C'est possible mais cela dépendra de la vente du terrain situé à Corserey, dont le vote est prévu ce soir par le Conseil général. Si ce terrain est vendu au prix escompté, ainsi qu'avec la récente vente de la Carrée communale, il se pourrait que nous n'ayons pas besoin de contracter un emprunt et que nous puissions financer ce crédit d'étude avec la trésorerie communale.

Deuxièmement, je tiens à rappeler que le crédit d'étude, d'un montant de CHF 1.95 million, est inclus dans le montant total de CHF 18.4 millions TTC.

Troisièmement, le Conseil communal s'engage à assurer une gestion rigoureuse du suivi des coûts. Si le montant du crédit d'étude de CHF 1.95 million n'est pas totalement dépensé, les fonds restants pourront être réaffectés ailleurs. L'objectif est de respecter au maximum le devis afin d'éviter tout dépassement budgétaire.

Enfin, concernant le quatrième point, le but de ce crédit d'étude du point de vue financier et au vu du crédit d'engagement qui suivra, est d'obtenir le maximum de retours d'appels d'offres, soit environ 60 %. Ce processus nous permettra d'aboutir à un devis estimatif avec une marge de plus ou moins 10 %. L'objectif est d'éviter les surprises et d'avoir une estimation la plus précise possible afin de présenter au Conseil général un crédit d'engagement reflétant fidèlement la réalité financière des prochaines années.

M. le Président les remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

En date du 6 février 2025, la Commission financière a rencontré une délégation du Conseil communal pour la présentation des différents points à préavis lors de la séance du Conseil général du 27 février 2025.

La nécessité d'un complexe scolaire n'est plus à débattre. Les résultats du concours d'architecture lancé en avril 2024 ont attribué le projet au bureau Roberto Ferrara Sàrl. Il s'agit maintenant de voter le crédit d'étude d'un montant de CHF 1.95 million qui permettra ensuite de présenter un crédit de construction. Il est à relever que ce crédit d'étude fait partie intégrante du projet global et que le montant sera financé par la vente de biens communaux.

À la suite des explications contenues dans le message du Conseil communal à cet effet, et des informations financières fournies lors de la séance du 6 février 2025, les membres de la Commission financière proposent au Conseil général d'accepter le crédit d'étude proposé pour le projet de complexe scolaire.

Il sera cependant essentiel de prévoir les mesures nécessaires, telle qu'une hausse d'impôt, en temps opportun afin de garantir la santé financière de la commune.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion.

Mme Louise Reymond, pour le groupe de Corserey, prend la parole.

Ce projet de nouvelle école est une nécessité absolue pour la commune. L'état des bâtiments actuels, les transports, la séparation du cercle scolaire avec Ponthaux, tant de raisons qui ont déjà été argumentées, expliquées, justifiées auprès du Conseil général et de la population. Il est désormais temps de prendre notre courage à deux mains et de franchir ce pas décisif afin de concrétiser la vision de la commune de Prez pour son avenir. Certes, le montant prévu est conséquent, mais cet investissement est inévitable. CHF 17 millions est un montant nécessaire pour un projet d'une telle envergure et maintenir le statu quo nous coûtera certainement autant, voire plus, à terme.

De plus, bien que le cahier des charges ait été modifié, le projet proposé permettra d'atteindre l'objectif fixé, à savoir rassembler le cercle scolaire sur un seul site, ainsi que l'AES, et des salles pour les sociétés, tout en respectant les montants articulés au début du projet. N'ayons pas peur de prendre ce pas, et d'aller de l'avant pour les enfants de notre commune, pour les sociétés, et pour nous tous-tes. C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, la majorité du groupe de Corserey vous invite à voter oui au crédit d'étude pour le projet du complexe scolaire, sportif et culturel.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, prend la parole.

Après tout ce parcours, enfin nous sommes au vote du crédit d'étude du complexe scolaire, sportif et culturel de notre commune. Nous avons certes dû réduire nos ambitions en réalisant le projet en deux étapes, mais nous aurons un beau projet, et j'aime le répéter. Les images que vous avez devant vous en donnent un avant-goût.

La nécessité d'un complexe scolaire n'est plus à démontrer. L'état de nos anciens bâtiments, les coûts des transports scolaires, sans même parler de la sécurité lors de toutes ces heures dans des bus sur la route, ne laissent pas la place aux doutes. Il nous faut ce projet. Il a tout ce qu'il faut pour nos enfants côté école, la halle polyvalente pour les sociétés culturelles et sportives, des abris PC également à disposition des sociétés locales.

Après toutes les explications données, on constate également que :

- La commune peut financer ce projet.
- Le taux d'impôt proposé à la suite de la construction du complexe, n'est que très légèrement supérieur à celui pratiqué avant la fusion pour 75 % de la population (de CHF 2 centimes).

- La dette par habitant·e restera modeste en comparaison de beaucoup de communes de structure comparable.
- Nous devons rester une commune attractive pour ses habitant·e·s et futur·e·s habitant·e·s en proposant des infrastructures centralisées, modernes et fonctionnelles.

Le groupe de Prez-vers-Noréaz, à l'unanimité, soutient ce projet et vous recommande d'accepter le crédit d'étude proposé ce soir.

M. Jean-Marc Meuwly, à titre personnel, prend la parole.

Je tiens à préciser que dès le début, je ne suis pas opposé à l'idée d'une nouvelle école à Prez-vers-Noréaz. En effet, les avantages en termes de transport sont indéniables et bénéfiques pour notre commune. Cependant, je souhaite exprimer mes préoccupations concernant le projet actuel.

Tout d'abord, le coût du projet me semble excessif, surtout lorsque l'on considère que l'ancienne école n'en fait pas partie. De plus, l'emplacement choisi n'est pas idéal. Après avoir pris des renseignements auprès des autorités cantonales, il apparaît que la construction de l'école serait envisageable sur les parcelles 357 appartenant au Bénéfice de la Cure de Prez-vers-Noréaz, 356 Pré de Seedorf, et la parcelle 355 qui nous appartient. Cela permettrait de réaliser le projet en une seule phase, ce qui serait plus efficace et économique. De plus, cela permettrait de bénéficier des places de parc déjà existantes autour du bâtiment communal. Il y aurait également un accès rapide et sûr pour les écolier·ère·s vers le terrain de football et la forêt. Et enfin, il y aurait moins de nuisances pour les riverain·e·s de l'école actuelle.

L'entreprise Erne AG Holzbau, spécialisée dans ce type de construction, a prouvé son savoir-faire avec des projets comme celui de Versoix, où 18 salles de classe ont été construites pour CHF 8.5 millions. De plus, la ville de Romont a également fait face à des coûts de concours d'architecture trop élevés et a décidé de revenir en arrière. Il·elle·s sont maintenant engagé·e·s dans une construction de 33 salles de classe, des abris antiatomiques et deux salles de sport pour un total de CHF 50 millions. En construisant par une entreprise générale, le coût est fixé à l'avance, sans surprise.

Une autre question est de savoir si vous avez envisagé une augmentation future de la population, ce qui nécessiterait une nouvelle extension des places. Avec une construction comme celle proposée par l'entreprise Erne AG Holzbau, cela est tout à fait possible à des coûts certainement moyens. Concernant le projet en deux phases, il est important de rappeler que l'école actuelle était considérée comme insalubre et maintenant on nous dit que nous pouvons attendre 10 à 15 ans. Cela soulève des questions sur la gestion et la planification du projet.

Augmenter les impôts avant même le début de la construction est également une décision discutable. Selon MCH2 et les normes cantonales, nous ne pouvons pas commencer à augmenter les impôts avant que le bâtiment soit en activité. Que se passe-t-il si l'augmentation d'impôt est refusée ? Et si le projet, après soumission, dépasse les CHF 18 millions ?

Je vous remercie de votre attention et j'espère que ces points seront pris en considération au bien de notre commune de Prez.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel : je remercie le Conseil communal et le félicite d'avoir organisé les trois séances d'information dans les villages. C'est très important d'avoir de la transparence et d'expliquer la situation à la population. Il·elle·s ont pu poser leurs questions et j'espère qu'il·elle·s ont bien compris l'importance de ce projet que je soutiens.

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel : je soutiens ce projet. J'aimerais toutefois rendre le Conseil communal attentif sur deux points :

- La sécurité des presque 150 enfants qui seront à l'école de Prez-vers-Noréaz durant les travaux doit être une priorité, que cela soit pour les incessants va-et-vient des camions sur une route étroite, des matériaux de construction et de l'accès au chantier.
- Les enfants n'auront plus de place de jeux ni de terrain pour la récréation. Il serait bien de réfléchir à l'endroit où il·elle·s pourront se défouler et jouer, car 150 enfants sous le préau, ça risque d'être serré. Peut-être pourrions-nous réhabiliter l'ancienne cour de récréation ou louer le champ qui est à proximité.

M. Christian Carrel, à titre personnel : je tiens à prendre la parole, non seulement à titre personnel, mais également pour relayer les divers échanges que j'ai pu avoir avec certain·e·s citoyen·ne·s, que ce soit avant, ou après les séances d'information de la semaine passée. Dans ces échanges, les avis sont unanimes sur le fait qu'un investissement dans de nouvelles infrastructures, que ce soit scolaires, sportives ou culturelles, est nécessaire et urgent. Bien évidemment, derrière chaque citoyen·ne se trouve un·e architecte, un·e ingénieur·e ou un·e urbaniste. Chacun·e a ses idées sur la structure du bâtiment, sur l'emplacement, etc. Ça peut faire penser à un match de hockey, quand l'équipe perd, il y a derrière chaque spectateur·trice, un·e entraîneur·euse.

Alors, je demande au Conseil communal d'être vigilant, surtout sur l'aspect financier. Le respect du budget sera la clé pour ensuite pouvoir poursuivre avec la deuxième étape de rénovation du centre scolaire de Prez. Comme beaucoup de citoyen·ne·s, je soutiens ce projet.

M. Samuel Gendre, à titre personnel, prend la parole.

M. le Syndic a parlé de l'attractivité de la commune. A titre privé, je me concentrerai sur l'attractivité de l'école comme lieu de travail pour le corps enseignant. Il faut aussi bien se dire que certain·e·s enseignant·e·s ont du courage d'exercer leur métier dans les locaux proposés actuellement. Il est vrai que certains locaux conviennent encore très bien, mais pour d'autres, il faut, selon moi, vraiment s'armer de courage le matin pour rentrer dans la salle et chercher une source de satisfaction quotidienne ailleurs que dans les infrastructures proposées. C'est aussi une question de la qualité de l'école et donc des jeunes qui la fréquenteront que de leur proposer une infrastructure permettant de suivre les évolutions pédagogiques de notre temps.

J'invite tout le monde à voir cela plutôt comme un investissement qu'une dépense. C'est à dire que bien qu'il soit difficilement quantifiable, il y a un rendement. C'est un investissement sur l'ensemble de la société et de la vie communale. Et puis, au fil des années, je suis convaincu que cela profitera au plus grand nombre, si ce n'est pas à tous·tes.

M. Daniel Roulin, à titre personnel, prend la parole.

J'aimerais également souligner les nombreux bienfaits de ce projet, non pas sous l'angle pédagogique, comme expliqué à l'instant par M. Samuel Gendre, mais sous celui des sociétés locales.

Ce complexe scolaire, culturel et sportif, avec sa nouvelle halle de gym, offrira des infrastructures modernes et adaptées aux besoins de nos 25 associations locales, qu'il s'agisse de football, volleyball, foot-tennis, gymnastique, pompiers, tir, chant, musique, théâtre, groupement des dames et des aînés, la jeunesse, la ludothèque ou encore de cirque.

Un cadre optimal pour le sport : grâce à des équipements aux normes actuelles, nos clubs pourront organiser des entraînements et des compétitions dans des conditions idéales, sans être limités par des infrastructures vétustes ou insuffisantes.

Plus de disponibilité pour les associations : avec une seconde halle de gym, les créneaux seront mieux répartis, évitant ainsi aux clubs de devoir se déplacer vers les villages voisins pour pratiquer leurs activités.

Un lieu de rencontre et d'animation pour toute la population : au-delà du sport, ce complexe permettra d'accueillir des événements culturels, tels que des spectacles, expositions et autres manifestations, profitant ainsi à toutes les générations. Il deviendra un véritable pôle d'animation intergénérationnel pour la commune.

Une opportunité de revenus pour la commune : cela reste encore à définir mais sous quelques conditions, certains espaces pourraient être mis en location, générant ainsi des revenus supplémentaires tout en optimisant l'utilisation des infrastructures.

En conclusion, ce projet représente une véritable valeur ajoutée pour notre commune, nos sociétés locales et l'ensemble de ses habitant·e·s. Il répond à un besoin réel, tout en renforçant le dynamisme, la cohésion sociale et l'attractivité de notre village.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Actuellement, la répartition des élèves sur trois sites entraîne des difficultés organisationnelles et pédagogiques. Il est donc essentiel de regrouper tous·tes les élèves sur un même site. Ce projet permettra d'améliorer la qualité de l'enseignement, de simplifier la logistique, les déplacements et également de simplifier la vie des familles.

Une amélioration des conditions d'apprentissage :

- Regrouper tous·tes les élèves à Prez-vers-Noréaz permettra de réunir les classes d'un même degré, favorisant une meilleure continuité pédagogique.
- Les enseignant·e·s pourront ainsi collaborer plus facilement, partager leurs pratiques et mieux accompagner les élèves en difficulté.

Une réduction du temps de transport pour les élèves :

- Actuellement, de nombreux·ses élèves passent beaucoup de temps dans les transports. Certains jours, des élèves passent plus d'une heure dans les bus.

- Moins de trajets signifie plus de temps pour les apprentissages, les devoirs et autres activités extrascolaires.
- Plus de 60 % des élèves proviennent de Prez-vers-Noréaz, 25 % de Noréaz et 15 % de Corserey.

Une simplification pour les familles :

- Les parents doivent jongler avec des horaires différents selon les sites et s'organiser en fonction des horaires décalés de leurs enfants. Avec un site unique, la gestion du quotidien des parents sera plus simple plus fluide pour tous·tes. Le complexe sera aussi un cadre optimal pour les sociétés locales.

En conclusion, la construction d'une école sur un site unique est une nécessité pour notre commune. Elle permettra de simplifier l'organisation des familles.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : je ne suis ni pour ni contre ce projet de complexe scolaire ; je n'ai pas vraiment d'avis tranché. Toutefois, deux ou trois points me dérangent. En écoutant M. Samuel Gendre, j'ai l'impression que travailler dans cette commune est extrêmement compliqué pour le corps enseignant, comme si l'on parlait d'une prison et je ne pense pas que nous en soyons à ce stade. Par ailleurs, lorsqu'on évoque la plus-value financière pour la commune, soyons honnêtes : si les familles avec enfant·s rapportaient réellement beaucoup d'impôts, cela se saurait. Merci.

M. David Bonny : concernant le devis, il s'élève à CHF 17 millions, comme cela a été précisé, et il devra être respecté. Dans une commune voisine, qui n'est pas plus riche que la nôtre, un projet à CHF 20 millions a été voté à l'unanimité. Nous ne sommes certes pas cette commune, mais je pense que nous devrions être en mesure de mener à bien notre projet.

Le Conseil général est également représenté au sein de la Commission de bâtisse et nous disposons d'une Commission financière stricte, ce qui nous a été démontré à maintes reprises. Le projet sera donc suivi avec rigueur. Nous sommes conscient·e·s de l'attente et ce n'est pas un hasard si nous avons présenté ce projet à la population. Nous partageons cette démarche avec elle afin que tout se déroule au mieux.

D'autres projets ont été évoqués ; j'avoue ne pas connaître celui de Versoix, car ailleurs, tout semble toujours mieux. En revanche, j'avais eu des contacts concernant celui de Romont. Cependant, M. Jean-Marc Meuwly, si une intervention devait avoir lieu, elle aurait dû se faire immédiatement, car leur approche était bien différente de la nôtre. Nous avons opté pour un concours, tandis que la ville de Romont a suivi un mandat d'étude parallèle. Il·elle·s ne savaient pas exactement combien cela coûterait, et vous l'avez mentionné : près de CHF 50 millions. Regardez aujourd'hui leur taux d'endettement : la dette nette par habitant·e à Romont s'élève à CHF 5'000.--. Nous n'en arriverons jamais là avec notre projet.

M. Philippe Jolliet avait d'ailleurs apporté des précisions à ce sujet. Concernant le voisinage, nous avons fourni des efforts considérables. Le terrain actuel, qui pose un problème à certain·e·s riverain·e·s souhaitant le voir clôturé et fermé, sera déplacé. Il ne restera pas à son emplacement actuel, mais sera transféré de l'autre côté, où les nuisances seront moindres. De

ce point de vue, nous avons répondu aux attentes. Ensuite, il faut aussi admettre qu'on ne peut pas construire une maison à côté d'une ZIG et espérer que celle-ci disparaisse.

M. Philippe Jolliet : en ce qui concerne les aspects financiers, notamment les éventuels dépassements de budget ou l'hypothétique refus d'une hausse d'impôts, nous pouvons prendre exemple sur la commune de Grolley-Ponthaux. Celle-ci vient de s'engager dans un projet à CHF 20 millions et a pourtant récemment procédé à une baisse de ses impôts. En examinant sa comptabilité, elle ne semble pas nécessairement plus solide que la nôtre. Ainsi, si la commune de Grolley-Ponthaux se trouve en difficulté financière dans cinq ans, elle pourrait être contrainte d'augmenter ses impôts, s'exposant ainsi à un potentiel refus.

Tout investissement communal majeur comporte ce risque. Il est donc évident que lorsqu'un crédit d'étude est voté, puis plus tard un crédit d'engagement, il existe toujours un risque que la population refuse une augmentation d'impôt. Ce risque est inhérent à tout projet d'envergure et n'est pas spécifique à notre commune. Il ne doit donc pas constituer un facteur déterminant dans la décision relative à ce crédit.

Mme Isabelle Staub Barbey : les articles 355, 356 et 357 se situent hors zone à bâtir. Nous avons privilégié les ZIG en zone à bâtir, car nous disposons de surfaces disponibles, ce qui était à la fois le plus simple et surtout le plus autorisé. Construire hors zone à bâtir est en réalité quasiment impossible. De plus, ce n'est pas dans le périmètre d'urbanisation possible, mais en dehors. Je ne sais pas qui, au canton, a évoqué cette possibilité. Cela ne figure pas dans le plan directeur cantonal, et cela ne respecte ni les lois d'aménagement du canton ni celles de la Confédération. Construire hors zone à bâtir est extrêmement difficile, voire presque impossible. Je n'ai pas d'autres arguments à ce sujet.

M. Samuel Gendre, à titre personnel : une petite précision pour M. Yannick Julmy concernant l'attractivité de ce complexe scolaire. Je pense être bien placé pour parler du marché du travail dans le domaine de l'enseignement. Il faut prendre en compte que de nouvelles écoles voient le jour autour de nous et que des infrastructures plus modernes et dynamiques permettent d'attirer davantage de collaborateur·trice·s. Or, nous évoluons dans un marché qui n'est pas saturé en personnel qualifié, bien au contraire : nous peinons à recruter. Ces personnes qualifiées seront donc naturellement plus enclines à se tourner vers des établissements mieux équipés et plus en phase avec les exigences actuelles.

Je tiens également à préciser que mon intention n'était absolument pas de laisser entendre que les enseignant·e·s de la commune se rendaient chaque matin à l'école comme s'il s'agissait de travaux forcés. Ce n'est évidemment pas le cas. Cependant, selon moi, le risque de perte d'attractivité de l'école de Prez n'est pas négligeable.

M. David Bonny : je souhaite apporter une réponse concernant la question des impôts. Il a été clairement démontré – et ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais une analyse réalisée par la RTS sur la base des statistiques de 2023 – que les personnes qui quittent la commune de Prez s'installent principalement dans l'Agglomération. Si ces habitant·e·s font ce choix, c'est sans doute pour plusieurs raisons, parmi lesquelles on peut citer les transports et les infrastructures.

Quoi qu'il en soit, notre commune manque d'attractivité, et cela se vérifie à plusieurs niveaux. Par exemple, nos équipes sportives s'entraînent ailleurs, à Lentigny ou Torny. De nombreux éléments montrent que nous ne sommes pas suffisamment attractif·ve·s. On peut aussi évoquer les cafés : certain·e·s préfèrent se rendre ailleurs plutôt que de rester ici. Il est donc essentiel de disposer d'un centre qui contribue à la vie villageoise et pour l'avenir de notre commune. Merci.

M. le Président remercie le Conseil communal d'avoir répondu aux différentes questions et d'avoir apporté des informations importantes concernant ce projet. Il remercie également les intervenant·e·s du Conseil général, dont les prises de parole témoignent de l'engouement et de l'enthousiasme suscités par ce projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote sur le crédit d'étude pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel lèvent la main. Celles et ceux qui refusent le crédit d'étude pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel lèvent la main. Celles et ceux qui s'abstiennent lèvent la main.

Le crédit d'étude pour le projet de complexe scolaire, sportif et culturel est accepté par 24 oui, 2 contre-épreuves et 1 abstention.

M. le Président remercie les membres du Conseil général pour leur soutien et pour avoir donné au Conseil communal la possibilité d'avancer avec ce projet, permettant ainsi de doter la commune d'un complexe scolaire, sportif et culturel digne de ce nom.

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain en zone à bâtir à la Route de Prez, parcelle n° 232 RF Prez, secteur Corserey

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Cette délégation de compétence est tout à fait similaire à celle qui avait été demandée au Conseil général en octobre 2024 pour la vente de la Carrée communale à Corserey.

Cette fois, nous sollicitons une délégation de compétence pour la vente d'un terrain situé à l'entrée du village de Corserey, à droite en direction de la STEP, directement en bord de route. Comme pour la Carrée communale, une expertise approfondie de la valeur du bien a été réalisée. Deux estimations ont été établies en fonction de l'affectation et du type de projet : CHF 1.3 million pour un projet de villas contiguës et CHF 1.5 million pour un projet d'immeuble. La fourchette de valeur de vente se situe donc entre CHF 1.3 et 1.5 million.

Le projet du Conseil communal est de vendre ce bien au·à la plus offrant·e, avec un prix de départ fixé à CHF 1.5 million, tout en établissant un prix plancher de CHF 1.3 million. Autrement

dit, si aucune offre ne dépasse ce seuil, la vente ne sera pas réalisée. Dans tous les cas, le Conseil communal retiendra l'offre la plus élevée.

M. le Président le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Lors d'une précédente séance, les membres du Conseil communal ont exposé la nécessité de vendre certains biens communaux en vue du financement du nouveau complexe scolaire. À la suite de ces explications, les membres de la commission avaient accepté une délégation de compétence pour la vente de la Carrée communale à Corserey et proposent d'en faire de même pour le terrain mentionné en objet. A l'instar de ce qui a été fait pour la vente de la Carrée communale, les membres de la Commission financière relèvent l'importance de mandater une entreprise professionnelle externe pour se charger de cette vente.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'approbation de la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain en zone à bâtir à la Route de Prez, parcelle n° 232 RF Prez, secteur Corserey en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain en zone à bâtir à la Route de Prez, parcelle n° 232 RF Prez, secteur Corserey lèvent la main.

La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'un terrain en zone à bâtir à la Route de Prez, parcelle n° 232 RF Prez, secteur Corserey est approuvée à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

Bonne nouvelle : nous avons reçu un message de M. Magnin, ingénieur cantonal, qui, d'entente avec M. le Président du Conseil d'État, Jean-François Steiert, convie la population et les autorités communales à une séance de présentation du projet de la route de contournement de Prez-vers-Noréaz. Cette séance se tiendra le 26 juin 2025 à 18h30, avant la mise à l'enquête du projet.

Il ne précise pas le nombre de mois entre la séance et la mise à l'enquête, mais il est raisonnable de penser que cela devrait être assez rapproché. Un tout-ménage sera distribué dans la commune avec toutes les informations nécessaires. Le Conseil communal vous encourage à

venir nombreux·ses pour découvrir ce projet d'envergure et préparer vos questions, qui seront posées aux responsables du projet.

Merci de votre attention.

Mme Isabelle Staub Barbey prend la parole.

J'ai quelques informations concernant les plans d'aménagement locaux (PAL). Le 18 décembre 2024, la DIME a approuvé le PAL de Noréaz sans réserve, à l'exception de quelques petites modifications qui seront intégrées dans le dossier d'harmonisation du PAL de Prez. Le 15 janvier 2025, la DIME a également approuvé le PAL de Prez-vers-Noréaz, qui avait été adopté par la commune le 13 mars 2023. Certaines conditions doivent encore être prises en compte et analysées ; elles seront, elles aussi, intégrées dans le dossier d'harmonisation du PAL de Prez. C'est une bonne avancée pour la commune.

Nous sommes encore dans l'attente des conditions d'approbation du PAL de Corserey, qui a été mis à l'enquête le 28 novembre 2023. Nous devrions recevoir un retour de la DIME cette année, et il est probable que, là aussi, les modifications à apporter seront directement intégrées dans le dossier d'harmonisation du PAL de Prez. Nous pouvons raisonnablement estimer que ce travail d'harmonisation sera terminé en 2026.

M. Lionel Schouwey prend la parole.

Réorganisation de la déchetterie de Corserey

En ce début d'hiver, la déchetterie de Corserey a subi plusieurs fois des infiltrations d'eau, qui, avec les températures négatives, ont contribué à la formation de plaques de glace. Pour des questions de sécurité, des travaux d'aménagement ont dû être entrepris rapidement. La commune a profité de ces travaux pour expérimenter une optimisation du site.

Les déchets encombrants et le carton peuvent maintenant être déposés depuis le haut, comme cela se faisait déjà sur les autres sites. Pour des questions de place, le dépôt des branches a été déplacé sur le site dit « du Focho » à Prez-vers-Noréaz, ouvert également en dehors des horaires de déchetterie. Ces informations ont été communiquées aux habitant·e·s de Corserey par tout-ménage.

Externalisation des transports scolaires

A la suite de l'approbation des budgets lors du dernier Conseil général du 10 décembre 2024, la Commission des infrastructures et des transports s'est réunie le 12 décembre 2024 afin d'organiser le marché public pour l'attribution de nos transports scolaires à un·e prestataire externe.

Si le Conseil communal a, dans un premier temps, souhaité organiser l'appel d'offres lui-même afin d'éviter des frais liés à un mandat, il est apparu après deux séances de commissions que la tâche était trop complexe pour être effectuée sans l'assistance d'un bureau spécialisé.

À la suite de nombreux contacts de la part des membres de la commission avec des communes du canton ayant sous-traité leurs transports scolaires ces dernières années, des offres ont été

demandées à deux bureaux pour l'organisation du marché public. Le 20 janvier 2025, le Conseil communal a validé l'offre d'Hymexia, qui non seulement était la moins chère mais aussi la plus complète. Hymexia est une entreprise de gestion qui s'est spécialisée pour cette prestation au fil des mandats auprès de nombreuses communes par le passé. Elle travaille conjointement avec le bureau Microgis pour l'analyse et la planification des transports en vue de la rédaction du cahier des charges.

Le 11 mars 2025, la Commission des infrastructures et des transports finalisera le dossier d'appel d'offres lors d'une séance avec Hymexia, et ce dernier sera publié sur la plateforme simap.ch peu de temps après. Un délai légal de 45 jours est prévu pour la soumission d'offres, nous devrions donc être en mesure de présenter le lauréat lors du prochain Conseil général du mois de mai 2025.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Durant l'automne 2024, nous avons élaboré le règlement de portée générale concernant l'accueil extrascolaire ainsi que son règlement d'application.

Le règlement de portée générale encadre les relations entre la commune et ses citoyen·ne·s dans ce domaine. Il fixe le cadre général et définit les principes fondamentaux applicables.

En complément, le règlement d'application précise uniquement les modalités d'exécution des principes établis. Il apporte des précisions sur des aspects pratiques.

Pour établir le coût journalier de notre structure, nous avons pris en compte tous les frais du bâtiment, nous nous sommes basé·e·s sur les fréquentations des enfants de la commune depuis la rentrée 2024, y compris le mois de décembre 2024. Le Conseil communal a tenu compte des demandes du Conseil général en proposant une grille tarifaire composée de 16 paliers.

Début 2025, les deux règlements ont été examinés et validés par le Conseil communal avant d'être transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales pour préavis.

Les règlements vous seront soumis lors du prochain Conseil général.

Le Conseil communal vous soumettra également le règlement scolaire de la commune de Prez.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission financière, prend la parole concernant l'appel d'offres pour l'externalisation des transports scolaires.

Durant notre séance du 6 février 2025, nous avons également abordé ce point. Il en est ressorti que faire voter le budget individuellement lors de la séance du Conseil général du 11 mars 2025 (entre-temps supprimé par le Conseil communal), comme préconisé par le Service des Communes, retarderait l'échéance du lancement de l'appel d'offres et risquerait de compromettre la collaboration avec certain·e·s prestataires.

Le budget ayant été voté lors de la dernière séance du Conseil général et le montant ne changeant pas, les membres de la Commission financière reconnaissent le caractère lié de la dépense dû à l'urgence de la situation. Le Conseil communal peut dès lors lancer un appel d'offres (marché public) relatif à l'externalisation des transports scolaires, tout en précisant qu'une offre préliminaire a déjà été demandée.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : après ce vote favorable, avec le soutien d'une très grande majorité ou de presque tous·tes les Conseiller·ère·s généraux·ales, je pense que les habitant·e·s de notre commune peuvent être fier·ère·s de cette décision.

Je veux également remercier les Conseiller·ère·s communaux·ales, qui ont cru en ce projet et ont organisé les séances d'information dans les trois villages pour tenir la population informée de la situation.

Je rappelle également qu'il y a deux membres du Conseil général qui sont membres de la Commission de bâtisse. Les sociétés locales y sont représentées également. Cette commission saura veiller au bon déroulement des phases du projet dans le respect des finances communales.

Concernant la sécurité, je pense qu'à l'heure actuelle, les entreprises savent gérer un chantier en milieu urbain, en milieu restreint ou aux abords d'écoles. Vous avez certainement vu à Fribourg des trous très impressionnants à ras des bâtiments, ou vous êtes peut-être passé·e·s sous la grue devant la bibliothèque cantonale. Sur ce chantier, toutes les mesures nécessaires à la sécurité seront prises.

Actuellement, la période est favorable sur le marché de la construction et il y a également des taux d'intérêt très intéressants. Avançons aussi rapidement que possible.

J'espère également que le planning pourra être respecté et que toutes les personnes présentes ce soir pourront participer à l'inauguration fin 2028.

M. Samuel Gendre, à titre personnel : même si rien n'est encore officiel, je souhaite vous informer que je devrai quitter le Conseil général à la fin du mois de mai 2025. En effet, un congé non payé m'a été accordé par mon employeur, ce qui m'amène à présenter ma démission.

Je tenais à l'annoncer dès ce soir, avant de rédiger une lettre officielle à qui de droit. J'aurai peut-être l'occasion d'en dire un peu plus au mois de mai 2025.

M. David Bonny : au nom du Conseil communal, je vous remercie sincèrement pour votre soutien et votre confiance envers ce projet de complexe. Allons de l'avant, c'est une nécessité. Merci.

M. le Président prend la parole.

Lors de mon discours dans les informations du Bureau, j'ai exprimé des regrets quant à l'annulation de la séance prévue en mars 2025. Cependant, après avoir pris connaissance des informations transmises par le Conseil communal – notamment concernant la route de contournement de Prez-vers-Noréaz, l'organisation des transports scolaires sur mandat externe et le règlement de l'AES –, il me semble que les choses avancent.

Je pars donc du principe que le processus suit son cours et que nous pourrions tenir une séance en mai 2025, avec les réponses attendues par le Conseil général.

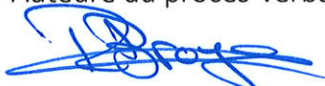
J'aimerais réitérer cette réflexion qui me tient à cœur : « Osons bâtir, osons concrétiser – ce projet est le fondement d'un avenir solide ». Vous avez fait preuve de bon sens en acceptant ce projet de complexe scolaire ce soir, et je me réjouis qu'à l'avenir, notre population puisse bénéficier d'un cadre scolaire moderne et adapté.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance, il est 20h45.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



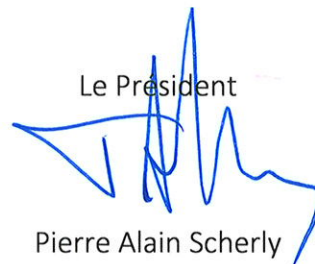
Rosalie Broye

La Secrétaire communale



Mireille Gross

Le Président



Pierre Alain Scherly